

Le programme *Bolsa Família* et l'autonomie des femmes : que révèlent les études qualitatives ?

Letícia Bartholo¹

1 Le programme *Bolsa Família* et les conséquences de la titularisation des femmes

Le programme *Bolsa Família* (PBF) couvre actuellement une population de 13,8 millions de familles qui composent la tranche des 25 pour cent les plus pauvres de la population brésilienne. Ces ménages bénéficient de transferts monétaires en contrepartie desquels ils doivent remplir certaines conditionnalités.

Les ressources financières sont directement versées aux bénéficiaires, qui peuvent les retirer au moyen d'une carte bancaire. La population concernée se compose de ménages en situation d'extrême pauvreté (revenu mensuel per capita inférieur à 85 réaux brésiliens, BRL), indépendamment de leur composition, et de ménages en situation de pauvreté (revenu mensuel *per capita* situé entre 85,01 et 170,00 BRL) comprenant des enfants ou adolescents âgés de 0 à 17 ans. Si le PBF propose différents types de prestations, il consiste principalement à transférer aux familles vivant en situation d'extrême pauvreté les ressources nécessaires pour permettre à chacun de leurs membres de se hisser au-dessus du seuil de l'extrême pauvreté (85,00 BRL). Les familles pauvres reçoivent ainsi des « prestations variables » (39 BRL par enfant ou adolescent de 0 à 15 ans, femme enceinte ou allaitante, dans la limite de 5 bénéficiaires par ménage) et des « prestations variables liées à l'adolescent » (46 BRL par adolescent de 16-17 ans scolarisé, dans la limite de 3 bénéficiaires par ménage). La moyenne des prestations mensuelles se situe autour de 182 BRL (juillet 2016).

En fonction du profil de leurs membres, les familles bénéficiaires du PBF doivent remplir certaines conditionnalités dans les domaines de l'éducation et de la santé. En matière de santé, les femmes enceintes doivent se rendre à des consultations prénatales ; les femmes allaitantes doivent quant à elles assurer le suivi de l'état de santé maternel et infantile (nourrissons et enfants de moins de 6 ans) et respecter le calendrier de vaccination. En matière d'éducation, les enfants de moins de 15 ans doivent présenter un taux de fréquentation scolaire d'au moins 85 pour cent (75 pour cent pour les adolescents de 16-17 ans).

La sélection des familles se fait par le biais du « Registre unique » (ou *Cadastro Único*), un registre administratif contenant les informations socio-économiques d'environ 26 millions de familles et recensant en priorité les ménages dont le revenu mensuel *per capita* est inférieur à la moitié du salaire minimum (440,00 BRL en 2016). Ce registre est relativement vaste, puisqu'il contient les données de 40 pour cent de la population brésilienne. S'il est avant tout utilisé par le PBF, il sert également à 20 autres programmes fédéraux et constitue la base de données centrale du Système unique d'assistance sociale (SUAS). Chaque mois, le PBF se fonde sur les informations du Registre unique pour identifier les familles qui doivent entrer dans le programme et celles qui ne répondent plus aux critères de participation et doivent donc en sortir, le tout de façon automatisée. Les informations contenues dans le Registre unique donnent par ailleurs aux familles bénéficiaires du PBF un accès prioritaire à d'autres politiques et programmes sociaux visant à favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie.

La loi instaurant le PBF établit juridiquement que les prestations doivent être versées en priorité aux femmes (Loi 10.836/2004). D'un point de vue administratif, cette décision remonte aux dispositions déjà établies par les programmes de transferts monétaires antérieurs au PBF et unifiés par ce dernier en 2003 ; d'un point de vue conceptuel, le PBF corrobore ainsi la perspective selon laquelle les transferts sont employés dans l'intérêt de toute la famille si les femmes en sont les bénéficiaires directes. Dans 92 pour cent des familles participantes, les prestations sont actuellement versées à des femmes, indépendamment du type de structure familiale auquel elles appartiennent.

L'analyse des effets du PBF sur les relations entre les genres révèle souvent qu'un tel choix n'est pas neutre puisqu'il part clairement du principe selon lequel les femmes sont capables d'utiliser les prestations en se fondant sur les besoins de leurs enfants et de leur famille. Des critiques féministes plus fermes formulées à l'encontre des programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC) et du PBF soulignent qu'en désignant des titulaires de sexe féminin, ces programmes ont non seulement pour objectif de leur accorder un accès prioritaire aux ressources monétaires, mais aussi de confier aux femmes (considérés à travers le prisme de leurs attributions maternelles) une responsabilité de médiation entre l'État et la famille, renforçant ainsi les rôles traditionnellement associés à chaque sexe (Molyneux, 2007 ; Costa, 2008 ; Carloto et Mariano, 2010). En tant que représentante d'une famille envisagée comme une instance homogène (Santos, 2014), la titulaire se voit également confier la coresponsabilité de lutter contre la pauvreté intergénérationnelle ; pour ce faire, elle est tenue de mettre en œuvre l'agenda des conditionnalités définies par les programmes concernés. Le PBF ne permettrait donc pas de promouvoir l'émancipation des femmes, dans la mesure où il ne fournit aucun mécanisme destiné à renforcer la participation productive des femmes (Lavinhas, Cobo et Veiga ; 2012).

2 Résumé des résultats tirés des analyses quantitatives

Les évaluations d'impact du PBF et d'autres analyses fondées sur les enquêtes nationales auprès des ménages (de nature plus quantitatives) ne permettent pas de sonder en détail la cohérence de telles critiques. Ces évaluations d'impact analysent les effets du programme sur le bien-être féminin en se fondant uniquement sur les consultations prénatales (accès et fréquence) et sur la prise de décision au sein du ménage. Elles révèlent que le PBF a généré une hausse des consultations prénatales des femmes bénéficiaires et renforcé l'autonomie des femmes titulaires vivant en milieu urbain en matière de décisions portant sur l'achat de biens durables et de médicaments destinés aux enfants, sur la fréquentation scolaire des enfants et sur l'utilisation de méthodes de contraception (De Brauw, 2010 ; 2014). Concernant l'accès des femmes bénéficiaires au travail rémunéré, ces évaluations ne révèlent pas d'évolution significative de la participation des bénéficiaires au marché du travail, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes (De Brauw, 2010 ; Oliveira et Soares, 2013). La réduction du nombre d'heures consacrées au travail productif chez les femmes pourrait par conséquent être compensée par une hausse du nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques, un phénomène qui ne se vérifierait pas chez les hommes bénéficiaires (Teixeira, 2008 ; Passos, 2015).

Si la capacité exclusivement féminine à choisir d'utiliser ou non une méthode contraceptive (qui témoigne d'une capacité accrue des femmes à exercer leurs droits reproductifs) a une influence positive sur l'autonomie féminine et l'égalité des sexes, les autres résultats admettent toutefois des interprétations contrastées : la hausse des décisions exclusivement féminines portant sur le ménage et les enfants peut signifier une plus grande autonomie, mais également impliquer une plus grande difficulté de partage des tâches domestiques entre les sexes et donc renforcer la surcharge de travail pesant sur les épaules des femmes dans la sphère domestique (traditionnellement féminine). À l'inverse, le fait d'échanger des heures de travail productif contre des heures de travail domestique peut éloigner les femmes du travail (source d'autonomie et d'indépendance), mais également indiquer un élargissement des choix féminins si le travail abandonné au profit des tâches domestiques est précaire et source d'exploitation.

3 Que révèlent les analyses qualitatives ?

Sur ce terrain controversé, il convient d'examiner les résultats des enquêtes qualitatives menées auprès des titulaires du PBF. En fin de compte, où se situent ces femmes au sein de cette dichotomie interprétative opposant un renforcement du traditionalisme d'une part et des gains potentiels d'autonomie féminine d'autre part ? Pour répondre à cette question, le présent document systématise les résultats des principales études qualitatives brésiliennes abordant la question de la participation féminine au PBF. Pour ce faire, les résultats y sont exposés en fonction des thèmes abordés dans la majorité de ces études :

1. l'identité du titulaire des prestations du PBF et l'usage indiqué de ces prestations ;
2. l'existence d'une surcharge de tâches familiales générée par les conditionnalités ;
3. l'évolution de l'autorité masculine au sein de la sphère domestique ;
4. l'évolution de la participation communautaire et des projets de vie.

Avant d'aborder ces thèmes, il convient d'abord de signaler que les études qualitatives considèrent que le PBF renforce le lien existant entre l'identité féminine et la maternité. De même, une grande partie de ces études s'accordent à dire que le choix des titulaires repose sur cette correspondance (Libardoni, 2008 ; Pires, 2012 ; Pereira et Ribeiro, 2013 ; Rego et Pinzani, 2014) : en vertu d'un consensus entre l'État et les femmes, ce sont elles qui doivent représenter les familles bénéficiaires puisqu'elles comprennent les besoins de leurs enfants et de leur ménage et possèdent ce « savoir-faire » (Libardoni, 2008, 4). Il convient à cet égard de se demander si le PBF (qui repose sur le rôle traditionnel de la femme) favorise bel et bien l'autonomie féminine et d'identifier les voies menant à de tels progrès.

À partir des études en question, il est toutefois impossible de dire si le rôle du PBF dans la vie des titulaires varie ou non en fonction des différentes structures familiales. Le présent document n'abordera donc pas cet aspect, malgré son importance.

3.1 À qui reviennent les prestations versées par le PBF et comment convient-il de les employer ?

Les recherches s'accordent à dire qu'aux yeux des femmes titulaires, les prestations du PBF sont avant tout destinées à leurs enfants (Pires 2012, 2013 ; Pereira et Ribeiro, 2013 ; Ahlert, 2013 ; Rego et Pinzani, 2014 ; Santos ; 2014). Cette conviction est telle qu'elle génère même chez les femmes titulaires la forte obligation morale de faire bon usage de ces prestations (Pires, 2012, 2013 ; Pereira et Ribeiro ; 2013 ; Rego et Pinzani, 2014). Les travaux examinés soulignent par ailleurs que les prestations sont généralement considérées comme une contribution féminine au budget du ménage (Pires, 2012, 2013 ; Pereira et Ribeiro, 2013 ; Ahlert, 2013).

Pour Pires (2012), les femmes jouissent d'une certaine liberté dans l'utilisation des prestations (qui n'a pas besoin d'être négociée avec le conjoint) ; il souligne toutefois qu'elles ont tendance à porter un jugement moral sur la façon d'employer ces prestations, qu'elles qualifient de « correcte » (dépenses directement axées sur les enfants) ou de « mauvaise » (achats de produits contraires à l'idée d'une maternité responsable, comme de l'alcool et des drogues). Entre ces deux extrêmes, il existe différents paliers : les achats de biens bénéficiant indirectement aux enfants (comme des biens durables à l'usage du ménage) sont également considérés comme corrects et les achats uniquement destinés aux titulaires sont considérés comme acceptables, à partir du moment où les besoins des enfants sont satisfaits. Rego et Pinzani (2014) racontent même avoir observé des signes de honte chez les titulaires qui admettaient avoir utilisé leurs prestations pour se procurer des produits de soin personnel.

Pour Mortom (2013), il existe un clivage entre les ménages autour de l'autonomie féminine découlant de ces ressources. Chez les ménages les plus pauvres en effet, les prestations sont principalement utilisées pour des achats à court terme (par exemple des aliments ou des médicaments). L'approvisionnement alimentaire y est quant à lui perçu comme une tâche masculine et les prestations y sont donc associées au mari et au foyer. Dans les familles moins pauvres en revanche, l'alimentation dépend moins du PBF et les prestations peuvent donc y être employées à d'autres fins, comme l'achat de biens durables à crédit. Dans ces foyers, les prestations sont perçues

comme une contribution féminine au budget et généralement utilisées par les femmes pour se procurer des biens durables à crédit. Pour l'auteur, l'acquisition de biens durables renforce le lien unissant l'acheteur à sa capacité de consommation, puisque la visibilité quotidienne du produit acquis rappelle la personne qui l'a acheté. Le caractère permanent des produits acquis au moyen des prestations renforcerait donc la figure féminine au sein des foyers les plus pauvres.

3.2 Les conditionnalités génèrent-elles une surcharge de tâches familiales ?

Parmi les études examinées, la question des conditionnalités est abordée chez Libardoni (2007), Pires (2012, 2013), Pereira et Ribeiro (2013), Rego et Pinzani (2014) et Santos (2014). Dans aucun de ces textes, les femmes titulaires ne s'estiment privées de leur temps ni saturées de travail à cause des conditionnalités. Pereira et Ribeiro (2013) et Santos (2014) expliquent que la non-identification de cette surcharge peut découler du fait que les femmes ont intégré la responsabilité que constitue la garde de leurs enfants.

Même dans deux contextes de recherches relativement différents (urbain dans le cas de Pires, 2012, 2013, et majoritairement rural dans le cas de Rego et Pinzani, 2014), l'interprétation des conditionnalités par les femmes titulaires est similaire et positive : ces composantes tisseraient un lien étranger à toute intermédiation masculine entre les femmes et l'État, éveillant chez les femmes titulaires un sentiment de citoyenneté et de participation à une sphère politique plus large, dans la mesure où l'État reconnaît qu'elles possèdent des droits et des devoirs. Lorsque les trajectoires des femmes sont marquées par l'absence du pouvoir public, le PBF et ses conditionnalités seraient donc perçues comme une reconnaissance publique de l'existence même de ces femmes. Ces deux études soulignent la tendance récurrente des femmes titulaires à personnifier l'État à travers la figure de l'ex-président Lula (2013). Pires (2013) estime que le fonctionnement de la visibilité politique dans les pays présidentielistes peut expliquer une telle association, que Rego et Pinzani (2014) interprètent comme une identification de ces femmes à l'ex-président, qui a lui aussi connu la pauvreté et se soucierait donc de leur sort.

3.3 L'évolution de l'autorité masculine et de l'autonomie au sein de la sphère domestique

À l'exception d'Ahlert (2013) et de Pires (2013), qui n'abordent pas cet aspect, tous les auteurs font état d'un gain d'autonomie des femmes titulaires au sein de l'espace domestique (Libardoni, 2007 ; Pires, 2012 ; Pereira et Ribeiro, 2013 ; Mortom, 2013 ; Rego et Pinzani, 2014 ; Santos, 2014). Les prestations constituent souvent la principale voire la seule source régulière de revenu ; elles confèrent aux femmes une certaine sécurité financière et le sentiment d'être les titulaires d'un revenu leur permettant de prendre des décisions de consommation indépendantes de leur partenaire. La plupart des études montrent qu'une telle sécurité génère un sentiment de respect envers soi-même et un élargissement des horizons à venir, voire une remise en question de l'autorité masculine traditionnelle et la perspective de se libérer de relations conjugales non désirées (Libardoni, 2007 ; Pires, 2012 ; Mortom, 2013 ; Rego et Pinzani, 2014 ; Santos, 2014).

Pour Pereira et Ribeiro (2013), la récurrence des remarques au sujet de l'indépendance féminine formulées par les femmes

interrogées peut indiquer que le PBF renforce ce type de posture. Mortom (2013) estime que les foyers les plus pauvres sont ceux où les femmes sont les plus à même de gagner en autonomie, puisqu'elles s'y affirment comme les titulaires d'un revenu permettant d'acquérir des biens qui serviront sur le long terme (voir point 1). Rego et Pinzani (2014) mettent quant à eux en avant le sentiment de liberté éveillé par la régularité du revenu, qui peut notamment se traduire par un sentiment d'indépendance vis-à-vis du conjoint.

Dans ces études, les gains d'autonomie ne sont pas uniquement évalués à l'aune de la participation productive et de l'indépendance financière des femmes, mais compris comme un élargissement de l'éventail des choix s'offrant aux femmes titulaires au sein de structures sociales précises, généralement marquées par la privation et des relations traditionnelles entre les genres.

3.4 Évolution de la participation communautaire et des projets de vie

La plupart des travaux de recherches montrent que le PBF a généré des progrès en matière de d'opportunités, d'élargissement perçu de l'éventail des choix et parfois d'implication des femmes titulaires dans la vie communautaire (Libardoni ; 2008 ; Pires ; 2012, 2013 ; Mortom, 2013 ; Ahlert, 2013 ; Rego et Pinzani, 2014 ; Santos, 2014).

Libardoni (2007) fait remarquer que le simple fait de devoir se procurer des documents civils pour pouvoir s'inscrire au PBF éveille donne le sentiment d'appartenir à un cercle plus large et d'acquérir une visibilité sociale chez des femmes marquées par l'isolement social. Pour Pires (2012 ; 2013), les conditionnalités génèrent un sentiment de reconnaissance sociale chez les femmes bénéficiaires. Ahlert (2013) remarque pour sa part que les prestations assouplissent leur obligation de travailler toute la semaine sans aucune de journée de repos. Rego et Pinzani (2014) considèrent quant à eux que l'octroi du statut de titulaires pousse les femmes à rejeter des emplois non valorisés, sous-rémunérés et précaires. Pour Santos (2014), le rejet de ce type de travail susciterait chez ces femmes l'espoir d'obtenir un emploi s'assortissant de droits du travail et reconfigurerait ainsi la précarité du travail féminin qui caractérise la trajectoire professionnelle de leur famille.

Mortom (2013) fait remarquer que même dans les ménages les plus pauvres où les prestations ne sont pas perçues comme de l'argent « féminin », celles-ci contribueraient à alimenter les rêves des femmes, comme celui d'envoyer leurs enfants à l'université, d'acheter des animaux destinés à l'élevage et à la revente, ou encore d'économiser une partie des prestations sans le dire à leur partenaire afin de transformer ces rêves en réalités. Rego et Pinzani (2014) voient dans le PBF le début d'un possible processus de rupture avec une culture de la résignation consistant à considérer que la misère est une fatalité. Le sentiment qu'il est possible d'en finir avec la misère existe, même si les femmes bénéficiaires ont conscience que la possibilité de s'en sortir ne se présentera qu'à la génération de leurs enfants. L'accès à un revenu régulier leur offre par ailleurs une plus grande liberté de circulation : le fait d'aller faire des courses et de se sentir respectées par les commerçants réduit leur sentiment d'isolement social et éveille en elles un sentiment de dignité.

À cet égard, certains auteurs soulignent d'importantes lacunes que le PBF pourrait essayer de combler indirectement, en passant par les services publics qui lui sont associés. En 2008, Libardoni réfléchissait en effet à la possibilité de définir des mécanismes fédéraux de renforcement des capacités des femmes bénéficiaires par le biais des programmes sociaux articulés au PBF. Santos (2014) fait quant à lui remarquer que ces femmes ont connu des grossesses non désirées et rencontrent de grandes difficultés pour obtenir des conseils en matière contraceptive et accéder tout simplement à des méthodes de contraception. La stérilisation apparaît comme un désir qui se heurte à l'inefficacité du système de santé publique et ne peut se réaliser que par chance. L'auteur considère que le PBF se contente de resserrer les liens unissant les femmes titulaires à la dimension maternelle du système de santé publique et qu'il pourrait au moins aborder le thème des droits reproductifs. L'étude de Rego et Pinzani (2014) cite à plusieurs reprises la ligature des trompes comme un désir ou une conquête des femmes et estime qu'il est essentiel que l'État soutienne leur volonté de s'organiser pour échanger des expériences et formuler des demandes adressées à l'État, ce que Libardoni note également (2008).

4 Considérations finales

De fait, les études abordées indiquent que le PBF ne rompt pas avec le schéma traditionnel des relations de genre puisqu'il renforce le lien existant entre l'identité féminine et la garde des enfants. Les femmes titulaires évoquent toutefois une inflexion de leur trajectoire en matière de perception de soi, de contestation de leur soumission à des relations conjugales non désirées, d'une plus grande liberté de choix et d'une capacité à participer à la sphère publique. Cette caractéristique apparaît dans des études menées en milieu urbain (Pires, 2012 ; 2013 ; Pereira et Ribeiro, 2013, Santos, 2014) comme en milieu rural (Libardoni, 2008 ; Rego et Pinzani, 2014). En d'autres termes, les travaux de recherches cités semblent indiquer qu'en matière de relations entre les genres, il n'est pas possible d'interpréter le PBF de façon binaire.

Le PBF contribue à renforcer l'autonomie féminine de deux façons : d'abord et principalement, la régularité des prestations, permet aux femmes titulaires de se soucier d'autre chose que de leur survie jusqu'au lendemain (Rego et Pinzani, 2014), mais aussi de réduire leur isolement social, de renforcer leur présence dans la sphère publique (Libardoni, 2008 ; Rego et Pinzani, 2014) et de percevoir un élargissement de leur palette de choix (Pires, 2012 ; 2013 ; Santos ; 2014 ; Rego et Pinzani, 2014).

En second lieu, les conditionnalités renforcent paradoxalement et symboliquement le rôle maternel des femmes et leur donne le sentiment d'être des citoyennes titulaires de droits et de devoirs capables d'entrer en contact avec l'État sans médiation masculine (Pires, 2012 ; 2013 ; Rego et Pinzani, 2014).

Si les évolutions des relations de genre impliquent différentes dimensions et constituent des conquêtes à long terme, il semble excessif d'exiger qu'un programme social précis reposant avant tout sur les transferts monétaires joue un rôle de premier plan sur ce front. Les propositions d'amélioration des services publics associés au PBF mentionnées par certains auteurs semblent toutefois tenir la route : si le système de santé publique établi par l'intermédiaire des conditionnalités un lien de premier plan avec les femmes titulaires du PBF, il serait bénéfique qu'une telle relation dépasse la simple question du bien-être de l'enfant pour renforcer les droits reproductifs de ces femmes. Il ne serait donc pas absurde d'envisager la création d'espaces permettant aux femmes titulaires de se rencontrer, de partager des expériences et d'exprimer leurs demandes vis-à-vis de l'État. Il convient de rappeler que toutes les municipalités brésiliennes sont dotées de conseils chargés d'effectuer un contrôle social du PBF (conseils municipaux d'assistance sociale) et de promouvoir la participation des bénéficiaires de cette politique. Ces espaces pourraient donc être articulés à ces conseils et reposer sur une participation exclusivement volontaire des femmes titulaires, dont il convient de préserver le pouvoir de décision que ces espaces prétendent favoriser.

De telles actions publiques en faveur de l'autonomie des femmes les plus pauvres n'entreraient pas dans le cadre du PBF, qui pourrait néanmoins les faciliter de façon indirecte : par le biais de la structure de ses informations et de son articulation gouvernementale. Pour ne pas donner au lecteur l'impression qu'il s'agit d'une voie rapide et sans embûches, rappelons que cette articulation comporte des défis de taille, dont l'amélioration de l'offre et de la qualité des services publics dans un contexte actuel de restriction budgétaire, mais également le besoin de sensibilisation et de formation des professionnels intervenant directement auprès de la population sur le thème de l'équité des genres. ■

1. Chercheuse au Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (International Policy Centre for Inclusive Growth, IPC-IG) et à l'Institut brésilien de recherche en économie appliquée (Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, Ipea).

Références :

AHLERT Martina. « A 'precisão' e o 'luxe': usos do benefício do Programa Bolsa Família entre as quebradeiras de coco de Codó (MA) ». Revue *Política e trabalho* n° 38, 2013.

BRÉSIL. Présidence de la République. Loi n° 10.836 du 09 janvier 2004 instaurant le programme *Bolsa Família* et prévoyant d'autres mesures. Brasília, 2004.

CARLOTO, Cassia Maria ; MARIANO, Silvana. « As mulheres nos programas de transferência de renda: manutenção e mudanças nos papéis e desigualdades de gênero ». In: *CONGRESSO INTERNACIONAL DA REDE MUNDIAL DE RENDA BÁSICA DE CIDADANIA*, 13^e, 2010, São Paulo. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.sinteseeventos.com.br/bien/pt/papers/cassiacarlotoAsmulheresnosprogramasdetransferenciaderenda.pdf>>.

COSTA, Delaine M. *Considerações sobre o Programa Bolsa Família: implicações para o empoderamento e a autonomia das mulheres*. IBASE. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.ipc-undp.org/publications/mds/29P.pdf>>

DE BRAUW Alan. et al. *The impact of Bolsa Família on child, maternal, and household welfare*. Washington : IFPRI, 2010.

DE BRAUW, Alan ; GILLIGAN, Daniel O. ; HODDINOTT, John ; ROY, Shalini. *The Impact of Bolsa Família on Women's Decision-Making Power*. World Development, v.59, p. 487-504, juillet 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://ac.els-cdn.com/S0305750X13000491/1-s2.0-S0305750X13000491-main.pdf?_tid=c76d684a-3712-11e6-a94a-00000aab0f26&acdnat=1466446627_ac1e42b98144e5e571fb70a83893f503>.

LAVINAS, Lena ; COBO, Barbara ; VEIGA, Alinne. « Bolsa-família : impacto das transferências de renda sobre a autonomia das mulheres e as relações de gênero ». *Revista latinoamericana de população*, RELAP, Association latino-américaine de population, 6^{ème} année, n. 10, p. 31-54, janvier/juillet 2012.

LIBARDONI, Marlene. *O Programa Bolsa Família e o enfrentamento das desigualdades de gênero*. 2008. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ipc-undp.org/doc_africa_brazil/Webpage/missao/Pesquisas/PESQUISA_MULHER.pdf>

MOLYNEUX, Maxine. « Mothers at the Service of the New Poverty Agenda: *Progres/Oportunidades*, Mexico's Conditional Transfer Programme ». *Social Policy & Administration*, v. 40, n° 4, août. p.425-449, 2006.

OLIVEIRA, Luis F. B. ; SOARES, Sergei S. D. « 'Efeito Preguiça' em Programas de Transferência de Renda? » In. *Programa Bolsa Família: uma década de inclusão e cidadania*. Organisateur ; Tereza Campello, Marcelo Côrtes Neri. – Brasília: IPEA, 2013.

PASSOS, Luana. *Bolsa Família: socializando cuidados e mudando as relações de gênero?* Mémoire (Master en économie) – Programme de troisième cycle universitaire en économie, Université Fédérale Fluminense, Niterói, 2015.

PEREIRA, Milena C. ; RIBEIRO, Fernanda B. 2013. « No Areal das mulheres: um benefício em família ». *Política & trabalho*, (30) 38:87-104.

PIRES, André. « Orçamento familiar e gênero: percepções do Programa Bolsa Família ». *Cad. Pesqui.*, São Paulo , v. 42, n. 145, p. 130-161, avril 2012 . Disponible à l'adresse suivante <http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0100-15742012000100009&lng=en&nr=i>. Consulté le 21 juillet 2016. <<http://dx.doi.org/10.1590/S0100-15742012000100009>>.

PIRES, André. « Relações de troca e reciprocidade entre os participantes do Programa Bolsa Família em Campinas (SP) ». *Política & Trabalho*, n. 38, p. 171-195, avril 2013.

REGO, Walquíria L. ; PINZANI, Alessandro. *Vozes do Bolsa Família: autonomia, dinheiro e cidadania*. São Paulo, Unesp, 2014. 2^{ème} éd.

SANTOS, Giselle M. N. C., *Gênero, desenvolvimento e Programa Bolsa Família: direitos reprodutivos, trabalho e projetos de vida de mulheres do Coque*. Thèse doctorale, Université fédérale de Pernambuco, CFCH. Programme de troisième cycle universitaire en anthropologie, 2014.

TEIXEIRA, Clarissa Gondim. *Análise do Impacto do Programa Bolsa Família na oferta de trabalho dos homens e mulheres*. 2008. PNUD / IPC. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.ipc-undp.org/publications/mds/27P.pdf>>.

Cette publication a été élaborée dans le cadre du projet soutenu par le ministère britannique du Développement international (DFID) intitulé « Le Brésil et l'Afrique : lutter contre la pauvreté et autonomiser les femmes via la coopération Sud-Sud ».

Les opinions exprimées dans cet article appartiennent seulement aux auteurs et donc ne représentent pas nécessairement l'opinion du Programme des Nations Unies pour le Développement ou du gouvernement brésilien.

Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive
Programme des Nations Unies pour le Développement

SBS, Quadra 1, Bloco J, Ed. BNDES, 13^o andar
70076-900 Brasília, DF - Brésil
Téléphone : +55 61 2105 5000

ipc@ipc-undp.org ■ www.ipc-undp.org

